

## DOSSIER 3

### LE MARCHÉ : PHENOMENE NATUREL OU INSTITUTION ? TOUT EST -IL MARCHANDISABLE ?

#### A) UN PHENOMENE NATUREL ?

Pour les néo-classiques et les libéraux il s'agit d'un phénomène naturel car les hommes auraient naturellement le désir de satisfaire leurs besoins propres et pour cela se mettraient à échanger et à troquer dès qu'on leur en laisse l'occasion (texte de Smith)

#### B) UNE REALITE HISTORIQUE RECENTE ?

Pour les hétérodoxes, même s'il y a toujours eu des échanges entre les individus, cela ne veut pas dire que le marché a existé de tous temps comme institution centrale de la Société. En Europe, il existe au Moyen Âge avec les grandes foires de Champagne mais c'est vraiment au 16<sup>è</sup> siècle que le commerce prend une place importante. D'après Karl Polanyi, il faut attendre le 19<sup>è</sup> siècle pour que le marché devienne véritablement une institution centrale avec le fait que trois « produits » qui ne faisaient pas l'objet d'un échange sur le marché deviennent des marchandises.

+ Le **travail** : jusqu'au 18<sup>è</sup>-19<sup>è</sup> siècle, le travail est soit indépendant (commerçants, compagnons,...) soit strictement encadré comme dans le servage où l'individu est attaché à la Terre. Au 19<sup>è</sup> siècle, le salariat se développe, c'est à dire que les individus vont proposer leur force de travail à qui en a besoin et on va voir apparaître une offre et une demande de travail formellement libres.

+ La **terre** faisait l'objet d'une transmission entre générations (héritage) mais était rarement l'objet de ventes. Au 19<sup>è</sup> siècle se développe un marché de la terre.

+ Enfin, l'échange de **monnaie** faisait l'objet de réglementations très strictes. Ainsi, le prêt usuraire (avec un taux d'intérêt trop élevé) était condamné par la Religion et passible de prison (on considérait que faire de l'argent avec de l'argent c'était créer de la richesse à partir de rien ce que seul Dieu peut faire)

On voit donc qu'il y avait des restrictions fortes sur ces « produits » ; on dit que ces marchés étaient « **encadrés** » dans le culturel.

**Karl Polanyi (1886-1964)**



Anthropologue et économiste, il valorise les analyses se fondant sur les comparaisons historiques. On lui doit la typologie des trois formes de répartition des produits de l'activité humaine (réciprocité, redistribution, marché). Il est également connu pour avoir affirmé qu'on entre pleinement dans une société de marché quand apparaissent des marchés de la terre, du travail et de la monnaie.

Il reste de nos jours des marchés qui sont encore encastrés dans le culturel : aux Etats-Unis, il existe un marché du sang mais ça nous semble assez choquant en France car on considère que le sang ne peut pas être traité comme un produit marchand. De même nous refusons moralement et légalement l'existence d'un marché libre des organes ; celui-ci ne peut faire que l'objet d'un don ; même chose pour la gestation pour autrui, etc...

Cependant, certains marchés qui étaient autrefois encastrés ne le sont plus comme le marché de la revente de cadeaux.

On voit que cette avancée des marchés se fait au détriment des autres modes de redistributions richesses selon Polanyi : la réciprocité et la redistribution centralisée. Comme l'indique Marcel Mauss : « *L'homo œconomicus n'est pas derrière nous, il est devant nous* »

## **B) LES CONDITIONS D'APPARITION ET DE FONCTIONNEMENT DES MARCHES**

### **1) Un phénomène culturel**

Il ya donc des conditions pour que le marché se développe. La première de ces conditions est culturelle. Il faut que les hommes se rapprochent de l'idée de l'homo œconomicus c'est à dire qu'ils recherchent leur satisfaction personnelle au travers d'un calcul cout – avantage. On peut voir à travers l'exemple que donne Malaurie (document n°) ou Edgar Morin à Plozevet (document n°) qu'il peut y avoir des conditions culturelles non propices à l'essor du marché.

Il faut également que l'échange devienne « anonyme » dans le sens où la personnalité de l'échangiste ne doit pas avoir d'importance ; il ne doit être ni ami ni ennemi. (Texte n°)

### **2) Des Institutions nécessaires**

Mais un marché peut déraiper facilement. Il faut donc des règles et des Institutions pour qu'il fonctionne correctement. Les règles peuvent être par exemple les règles de concurrence qui interdisent les abus de monopole, les ententes, etc... Il faut également des règles qui assurent le respect du droit de propriété (brevets, droits d'auteurs, ...) ; des règles qui permettent l'amélioration s de l'information sur els produits (contrôle technique, lois sur les publicités mensongères,...).  
(voir le cours)

## **I) POURQUOI SE POSER CETTE QUESTION SUR LA « NATURE » DU MARCHE ?**

### **A) COMMENT PASSER A UN SYSTEME DE MARCHE ?**

Les Sociétés à Economie Planifiée telles que l'URSS ou les pays satellites ne connaissaient pratiquement pas les marchés. Il leur a fallu passer à un système de marché. Mais comment faire ? Si on pense que le marché est un phénomène naturel, il suffit de supprimer toutes les entraves au marché qui existaient dans l'ancien système pour que le marché se développe. Si on pense qu'il s'agit d'un phénomène historique (donc non naturel), il faut au préalable mettre en place des Institutions propices au développement des marchés (des règles de concurrence, un système minimum de protection sociale, etc...).

### **B) JUSQU'OU LAISSER SE DEVELOPPER LA MARCHANDISATION ?**

Le problème suivant est éthique. Tout peut il faire l'objet d'un échange marchand. Y a-t-il des « produits » qu'on doit interdire de l'échange marchand et comme doit on faire ?

## ANNEXES : TEXTES

*Pour Adam Smith, comme pour les économistes « orthodoxes » qui lui succéderont, le principe de l'échange, et du marché, est naturel à l'homme. Il ignore donc que les hommes aient pu échanger par groupes et que ces échanges aient pu prendre la forme de don – contredons. Il transpose donc ce qu'il voit dans l'Angleterre du 18<sup>e</sup> siècle au passé des sociétés humaines*

### **Document n° 1**

Par exemple, dans une tribu de chasseurs ou de bergers, un individu fait des arcs et des flèches avec plus de célérité et d'adresse qu'un autre. Il troquera fréquemment ces objets avec ses compagnons contre du bétail ou du gibier, et il ne tarde pas à s'apercevoir que, par ce moyen, il pourra se procurer plus de bétail et de gibier que s'il allait lui-même à la chasse. Par calcul d'intérêt donc, il fait sa principale occupation des arcs et des flèches, et le voilà devenu une espèce d'armurier. Un autre excelle à bâtir et à couvrir les petites huttes ou cabanes mobiles ; ses voisins prennent l'habitude de l'employer à cette besogne, et de lui donner en récompense du bétail ou du gibier, de sorte qu'à la fin il trouve qu'il est de son intérêt de s'adonner exclusivement à cette besogne et de se faire en quelque sorte charpentier et constructeur. Un troisième devient de la même manière forgeron ou chaudronnier; un quatrième est le tanneur ou le corroyeur des peaux ou cuirs qui forment le principal revêtement des sauvages. Ainsi, la certitude de pouvoir troquer tout le produit de son travail qui excède sa propre consommation, contre un pareil surplus du produit du travail des autres qui peut lui être nécessaire, encourage chaque homme à s'adonner à une occupation particulière, et à cultiver et perfectionner tout ce qu'il peut avoir de talent et d'intelligence pour cette espèce de travail.

(Adam Smith : « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations » - 1776)

*L'anthropologue Marcel Mauss a bien vu que l'homme n'est pas naturellement un homo œconomicus mais il pense que nous devenons de plus en plus des « homo œconomicus »*

### **Document n° 2 :**

Ce sont nos sociétés d'Occident qui ont, très récemment, fait de l'homme un « animal économique ». Mais nous ne sommes pas encore tous des êtres de ce genre. Dans nos masses et dans nos élites, la dépense pure et irrationnelle est de pratique courante ; elle est encore caractéristique des quelques fossiles de notre noblesse. L'homo œconomicus n'est pas derrière nous, il est devant nous; comme l'homme de la morale et du devoir; comme l'homme de la science et de la raison. L'homme a été très longtemps autre chose ; et il n'y a pas bien longtemps qu'il est une machine, compliquée d'une machine à calculer. (...) D'ailleurs nous sommes encore heureusement éloignés de ce constant et glacial calcul utilitaire. Qu'on analyse de façon approfondie, statistique, comme M. Halbwachs l'a fait pour les classes ouvrières, ce qu'est notre consommation, notre dépense à nous, occidentaux des classes moyennes. Combien de besoins satisfaisons-nous ? (...) L'homme riche, lui, combien affecte-il, combien peut-il affecter de son revenu à son utilité personnelle ? Ses dépenses de luxe, d'art, de folie, de serviteurs ne le font-elles pas ressembler aux nobles d'autrefois ou aux chefs barbares dont nous avons décrit les mœurs ?

(Marcel Mauss : « Essai sur le Don - Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » 1<sup>ere</sup> édition en 1923-1924)

**Document n°3**

« Une telle institution (cf le marché) ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert » (...) « Après un siècle d'"amélioration" aveugle, l'homme restaure son "habitation". Si l'on ne veut pas laisser l'industrialisme éteindre l'espèce humaine, il faut le subordonner aux exigences de la nature de l'homme »  
(Polanyi-« *La Grande Transformation* » - 1944).

**Question**

- 1) **Vous montrerez, en utilisant les documents 4 à 9, que le marché n'est pas un phénomène naturel mais une institution qui ne peut se développer que moyennant des transformations sociales, culturelles et politiques.**

**Document n° 4 :**

Prenons le cas du don du sang. Si le sang était un bien comme les autres, il existerait un marché du sang avec un "prix d'équilibre" déterminé en fonction des besoins des hôpitaux et de l'offre de sang de la population. Mais une telle pratique est interdite par la loi, suivant un principe intangible: le corps humain est "sacré" et il ne peut être « marchandé ». De la même manière, les organes ne peuvent se vendre car ce serait les réduire à un bien comme les autres. Collectivement, la société ne peut admettre que tout puisse s'acheter, un peu comme si elle posait des barrières au delà desquelles certains comportements ne sont plus considérés comme humains au sens fort du terme. Le cas des mères porteuses pose le même problème de la valeur monétaire de l'être humain. Peut-on accepter qu'un couple stérile paie une femme pour pouvoir adopter son enfant à la naissance ? Certaines mères ont mis en avant l'acte d'amour qu'un tel geste supposait : être mère porteuse pouvait s'interpréter comme un cadeau d'une femme à une autre pour lui donner ce qu'il y a de plus beau, un enfant. Mais le législateur n'a pas retenu cet argument, estimant qu'aux yeux de la société dans son ensemble on ne pouvait tolérer un acte qui risquait d'aboutir à la création d'un "marché de l'enfant". A l'inverse on accepte sans problème l'adoption, c'est-à-dire le don d'un enfant, par une famille à une autre famille, dans le cadre de l'anonymat.  
(Renaud Chartoire : *T'as pas 100 francs ? Petit traité sur l'argent*, Ed. Frasnél, 1999)

**Document n° 5 :**

À la différence du don d'organes, le don de sang est en partie commercialisé dans de nombreuses sociétés. Cependant, pour ce nouveau « produit », plusieurs pays optent pour le don de préférence au marché. Et alors le passage du donneur au receveur est géré par l'État, en collaboration avec la Croix-Rouge.

Non seulement ce don est fait à des inconnus, mais on peut même croire que souvent, s'ils se connaissaient, tant le donneur que le receveur refuseraient peut-être de participer au processus, pour des motifs religieux, ethniques, politiques ou autres. En France, ce caractère anonyme a été poussé encore plus loin, puisque l'anonymat est légalement obligatoire et constitue l'un des trois principes de base du système français, les deux autres étant le bénévolat et l'absence de profit. [ ...

Titmuss constate une différence importante entre le système de don et les systèmes marchands, fondés sur le sang payé. C'est la grande conclusion de son ouvrage, à la suite d'une comparaison entre le système de don anglais et le système commercial américain : quel que soit le critère économique ou administratif utilisé, le système où l'offre provient d'un donneur plutôt que d'un vendeur est supérieur. Le danger de transmission de maladies infectieuses est moindre si le sang est donné, selon Titmuss. Le système est donc plus sûr pour

le receveur. Mais il l'est également pour le donneur à cause des abus qui se produisent lorsque le sang est payé. Titmuss conclut : « Quel que soit le critère retenu — efficacité économique ou administrative, coût par unité pour le malade, pureté, qualité, sécurité —, le marché est pris en défaut. » Ainsi, lorsqu'on introduit un système de rémunération du sang, cela a pour effet de diminuer la quantité globale de sang disponible parce que nombre d'anciens donneurs, considérant qu'ils se font avoir », cessent de contribuer, et le nombre de donneurs qui cessent de donner est plus important que le nombre de vendeurs qui apparaissent. Le « consommateur » est donc perdant selon tous les critères économiques habituels, y compris la liberté de choix entre du sang donné et du sang vendu, puisque la quantité de sang donné diminue.

(Jacques Godbout, « L'esprit du don, » p. 77-80).

#### **Document 6 : Le contact : 9 juillet 1951, à Thulé, au Groenland**

On troque : la chasse aux souvenirs est ouverte. Elle obtient d'emblée un succès sans précédent. Un petit ours grossièrement taillé dans l'ivoire atteint la somme astronomique de vingt dollars ; un vieux fouet, dix dollars ; une paire de bottes percées, cinq primitives, sept dollars, etc. On assiste à des scènes cocasses. A un Esquimau qui avait façonné une figurine en ivoire, un jeune Américain me demande de dire :

- *Please, tell the Eskimo d'en gratter beaucoup comme ça pour moi. More Qu'ils soient bien tous, tout d fait pareils. Mais dites-lui que le prix en sera diminué d'autant. Je donnerai five dollars pour chaque, au lieu de ten.*

Je traduis. L'Esquimau sursaute.

— *Ayorssiva ! C'est pas possible ! Dis-lui, à ce Qraslounaq à la manque, que plus il y en aura de pareils, plus ce sera cher, car plus ça sera embêtant à refaire !*

(Jean Malaurie : « Les derniers rois de Thulé »)

Edgar Morin décrit la manière dont un village breton, Plozevet, s'ouvre aux principes de marché.

#### **Document n°7**

##### *La nouvelle psychologie de l'argent*

Le consummationnisme intervient de façon décisive pour transformer la psychologie de l'argent. L'argent n'est pas encore chez les vieux paysans l'agent et l'étalon universel des relations économiques. Les valeurs de troc, de service et de don<sup>1</sup> persistent en dehors ou à l'intérieur des valeurs monétaires. La mesure réelle qui permet d'évaluer les petits prix est, soit la livre de beurre, soit le litre ou le verre de vin rouge, soit le paquet de tabac ; la mesure des gros prix est le cheval, le cochon, le tracteur. Les services mutuels entre voisins pour les travaux des champs ne sont pas rétribués, et une petite part des produits agricoles fait l'objet d'échanges ou de dons en nature.(...) Chercher le bénéfice maximum apparaît comme une immoralité dans une conception où la valeur est secrétée par l'objet, et non par le jeu de l'offre et de la demande. De vieux paysans ménégiens ne comprennent pas encore que les prix se modifient sans que se modifie l'objet : « J'vois pas pourquoi, mais quand il y a beaucoup de carottes, les prix sont plus bas. Ça c'est drôle alors, et c'est pour toutes les choses pareil. Quand y'en a beaucoup, ben c'est pas le même prix, pourtant c'est les mêmes choses. » (Duloch, 53 ans, cultivateur, Menez-Ru). Dans l'ancienne psychologie, c'est gagner sa vie, non gagner de l'argent qui importe. Le lucre participe de la même démesure que la dépense. Aujourd'hui encore, il subsiste quelques commerçants dépourvus d'esprit lucratif, comme l'hôtelier qui dédaigne les clients qui le dérangent ou lui déplaisent, oublie de réclamer son dû...

(Edgar Morin « La métamorphose de Plozevet — Fayard — 1967).

<sup>1</sup> Lequel appelant le contre-don, est évidemment ici aussi une forme archaïque de l'échange

**Document n°7**

L'ancienne psychologie distingue nettement deux marchés, d'une part, le marché endogène, où les relations monétaires sont imbibées de confiance, infléchies par les solidarités parentales, les amabilités de voisinage, d'autre part, le marché exogène, où il s'agit de se défendre dans un âpre rapport de force, par l'inévitable combat qu'est le marchandage, contre les gros — usiniers, maquignons, grossistes, vendeurs.

L'esprit de lucre est absent dans le premier cas, où la relation qui s'inscrit dans le circuit de confiance personnelle ne peut être l'exploitation d'autrui, mais aussi dans le second, où il s'agit beaucoup plus de défendre que de gagner son bénéfice.

Aujourd'hui encore, dans le cadre endogène, on tient à envelopper la relation d'argent dans une relation humaine d'où l'on bannit ostensiblement toute apparence lucrative par une manifestation de confiance. — « Ce n'est pas pressé ». — « Un de ces jours ». — « On s'arrangera » : on retarde la fixation du prix, comme le paiement, par un apparent désintéressement, une feinte insouciance, un crédit temporel qui veut exprimer essentiellement le crédit moral. On n'ose pas affronter tout nûment, froidement, le pur rapport économique.

Les vieux éprouvent le besoin d'humaniser la perception de leur retraite ou d'un mandat postal en remettant une petite pièce à la guichetière. Ce geste est autre chose qu'un pourboire : il refoule la relation économique abstraite en y introduisant un remerciement personnalisé'. La méfiance à l'égard de la relation économique abstraite s'étend au chèque postal ou bancaire. Elle se mêle à la méfiance à l'égard de l'inconnu ou de l'étranger, trait essentiel de l'ancienne psychologie, et qui est loin d'avoir disparu. (...) Le prix national brise partiellement la dualité entre marché endogène de confiance et marché exogène de combat : ce n'est ni un prix d'ami ni un prix d'ennemi. Il impose un troisième marché, anonyme, universel. Certes, des circuits endogènes résistent autant que possible : ainsi le litre de lait est payé 55 centimes à Menez-Ru, mais déjà 64 centimes au bourg. Toutefois, le troisième marché gagne du terrain avec les progrès de l'économie extérieure.

Le tourisme perturbe également l'ancienne psychologie, ne serait-ce que parce que le touriste est à la fois perçu comme étranger, c'est-à-dire relevant du marché exogène, et comme hôte, c'est-à-dire ayant droit aux faveurs endogènes. Tantôt il est étranger, mais étranger d'un type nouveau, qui, loin de vouloir imposer un prix d'airain, se laisse imposer le prix fort : d'où la tentation pillarde, comme chez cette épicière trompant consciencieusement sur le poids et le prix. Tantôt il est hôte et bénéficie de cadeaux et de services. Tantôt encore on essaie de trouver un tarif à mi-chemin entre hospitalité et exploitation, qui convienne à la tête du client; tantôt enfin, on dégage un moyen terme en s'aidant des références nationales.

(Edgar Morin « *La métamorphose de Plozevet* — Fayard — 1967).

**Document n° 8:**

Une économie de marché s'organise autour de marchés : voilà une tautologie. Le marché est donc une abstraction fondée sur toute une variété de réalités qu'on appelle les marchés. Ces derniers n'existent pas *ex nihilo* ; non seulement ils sont eux-mêmes des institutions, mais leur existence dépend elle-même d'un certain nombre d'autres institutions. Celles-ci se sont modifiées au cours du temps, pour répondre au changement des conditions historiques de la production, par exemple.

La première de ces institutions est sans doute l'institution juridique. Sans un régime de droit qui élève une barrière suffisamment efficace contre le risque de spoliation, on conçoit que production et échange n'auraient pu se développer. Le droit de propriété reste aujourd'hui la pierre angulaire de l'économie de marché. Cette thèse mériterait une présentation et une discussion plus amples, mais le passage à l'économie de marché des pays de l'Europe de l'Est lui a donné une actualité nouvelle qui suffit à l'illustrer. La relance de mécanismes de marché a souvent dû être précédée par la définition de droits de propriété, par exemple, pour les entreprises. L'intervention brutale des mafias

constitue une réponse caricaturale et crimi-nelle au besoin de règles du jeu qui conditionnent le bon fonctionnement du marché.

La seconde «institution», cruciale pour le fonctionnement et le développement du marché, n'est d'autre que la monnaie. [...]. A ce stade, il convient de remarquer que le droit et la monnaie - les deux «institutions» clés du marché - relèvent de l'organisation collective de la société; leur consolidation est allée de pair avec celle des pouvoirs régaliens de l'État. Sans entrer dans une histoire de la monnaie, et sans ranimer les polémiques encore actives sur sa gestion étatique, force est de constater qu'en la matière l'intervention centrale - celle d'une banque centrale hier encadrée par l'État, aujourd'hui indépendante - a été dans le passé, et restera vraisemblablement dans l'avenir, déterminera. Organisation centrale, État et marché apparaissent ici complémentaires plutôt qu'antagonistes.

(Source: Roger Guesnerie, *L'économie de marché*, Flammarion 1996)

### **Document n° 9 : La surveillance des autorités étatiques**

Depuis quand existe-t-il des législations anti-monopoles ? Si les économistes se sont intéressés depuis longtemps aux conséquences économiques de la concurrence, les textes législatifs et réglementaires et la mise en place d'autorités chargées de les faire respecter sont beaucoup plus récents. Les premières lois antimonopoles apparaissent aux États-Unis : le Sherman Act, adopté en 1890, suivi, en 1914, du Clayton Act et de la création de la Federal Trade Commission. Le Sherman Act fut appliqué pour la première fois en 1911 à l'encontre de la Standard Oil, l'empire pétrolier de John Rockefeller, qui dut éclater en trente sociétés. Dans l'après-guerre, la législation anti monopole américaine sera utilisée de façon ponctuelle contre quelques grandes entreprises accusées de position dominante. Le dernier exemple en date est celui de Microsoft. [...]

L'article 81 sur les règles de la concurrence au sein de l'Union européenne établit que "*tous accords entre sociétés, toutes décisions d'associations d'entreprises et pratiques concertées, susceptibles d'affecter le commerce entre États membres et qui ont pour objet (...) d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché commun*" sont interdits. La Commission européenne s'est-elle souvent opposée à des concentrations ? Non, depuis l'adoption, le 21 décembre 1989, du Règlement sur les concentrations, la Commission n'a donné que onze avis négatifs, soit environ 1 % des opérations notifiées. Une trentaine ont été autorisées mais moyennant des aménagements, c'est-à-dire la vente de certains secteurs d'activité. [...]

Quel est en France, le rôle du Conseil national de la concurrence ? Cet organisme est une institution indépendante créée le 1er décembre 1986 pour veiller au respect de la liberté des prix, à l'absence d'abus de position consécutive à des concentrations ou à des ententes entre entreprises, au libre accès au marché. Le Conseil national de la concurrence a un rôle consultatif et un rôle contentieux. Il est consulté pour avis par le gouvernement, le Parlement, les entreprises, les syndicats, les associations de consommateurs...Mais il peut aussi infliger des amendes à des entreprises entravant le bon fonctionnement des marchés. Si besoin est, il peut effectuer lui-même des enquêtes ou les confier au service de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère de l'Industrie, dont la fonction est de veiller au respect du libre jeu de la concurrence.

(Serge Mari, *Questions économiques et sociales*, Gallimard, Folio-Actuel, 2000)